

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1851

28 juillet 2008

SOMMAIRE

AL-REEF Luxembourg S.A.	88827	Founty Invest S.à r.l.	88847
Ambrew S.A.	88845	Gecomo	88841
Anilton S.A.	88829	Golf 2010 Luxembourg S.C.A.	88815
Arcelor Mittal Foundation	88826	G.S.E. International S.A.	88831
Avon Luxembourg Holdings S.à r.l.	88839	ILP III S.C.A., SICAR	88810
Azego Technology Services Sàrl	88847	Immo Nord SA	88808
B310 Immo S.A.	88839	Industrial Equipment S.A.	88839
Blendo S.A.	88824	InterShip Maritime S.A.	88821
CAST-Partners S.à r.l.	88825	Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l.	88815
CBG Alternative Sicav	88814	Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l.	88814
Clinique Privée du Dr. E. Bohler	88841	Italia RC S.à r.l.	88846
Content Union S.A.	88809	John De Wilde International S.A.	88848
CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l.	88826	Julanica S.C.I.	88803
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	88821	K-O-D Holding	88845
CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l.	88824	LuxCo 58 S.à r.l.	88846
CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l.	88824	M Finance S.A.	88813
CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l.	88827	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	88808
CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l.	88829	NBG Luxembourg Holding S.A.	88813
CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l.	88829	NBG Luxfinance Holding S.A.	88810
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ..	88825	Optimise	88841
CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.	88823	Parfipar S.A.	88809
CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l.	88823	Plastipak Luxembourg S.à r.l.	88804
CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.	88827	Pole Management S.A.	88828
CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l.	88825	Promo Pires	88840
E.C.M. Promotions s.à r.l.	88840	Puxian Investments II S.à r.l.	88837
EP Anjou 2 S.à r.l.	88847	Sitat Capital S.A.	88821
E.P.F. European Property Foundation S.à r.l.	88808	Société Luxembourgeoise de Négoce In- ternational S.A.	88826
EP Galileo France 2 S.à r.l.	88847	S.R.M.I. International S.à r.l.	88814
ESO Luxco I S.à r.l.	88845	Telovia S.A.	88802
Europlants International S.A.	88848	Tirsa	88809
Fabso International Holding S.A.	88823	Trident Gestion et Finance	88840
Fiduciaire Treuconsult S.A.	88830	VIDA HOLDING S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	88807
Fireblade S.A.	88827		
Floorings I S.à r.l.	88846		

Telovia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 137.460.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TELOVIA S.A.", (la "Société"), ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.460, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 24 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale SCHMITT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle REGARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel HENON, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Windhof, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMITT - REGARD - HENON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2649. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088335/231/54.

(080100924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Julanica S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5958 Itzig, 12, rue Espen.

R.C.S. Luxembourg E 3.304.

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas Jean Théophile HORLAI, employé privé, né à Uccle (B) le 28 avril 1969, matricule n ° 19690428-493, époux de Madame Luisa Maria BANDEIRA LOPES, demeurant à L-5958 Itzig, 12, rue Espen.

2.- Madame Luisa Maria BANDEIRA LOPES, employée privée, née à Destriz (P) le 8 juillet 1968, matricule n ° 19680708-382, épouse de Monsieur Nicolas Jean Théophile HORLAI, demeurante L-5958 Itzig, 12, rue Espen.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière dénommée "JULANICA S.C.I." avec siège social à L-5958 Itzig, 12, rue Espen,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C numéro 656 du 19 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3.304.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de trois cent quarante mille euros (€ 340.000,-) à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) par la création et l'émission de vingt (20) parts sociales nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que un des associés actuels a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription et à la libération des vingt (20) parts sociales nouvelles, l'associé existant à savoir:

- Monsieur Nicolas Jean Théophile HORLAI, employé privé, né à Uccle (B) le 28 avril 1969, matricule n ° 19690428-493, époux de Madame Luisa Maria BANDEIRA LOPES, demeurante L-5958 Itzig, 12, rue Espen.

Lequel a déclaré souscrire vingt (20) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-).

La preuve de l'augmentation de capital au montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-), représenté par cent vingt (120) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à EUR 1.400,-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Horlait, L. Lopes, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9335. — Reçu deux cents euros 80.000.- à 0,25%: 200.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2008.

Blanche Moutrier.

Référence de publication: 2008089826/272/54.

(080103148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Plastipak Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.400.000,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 111.678.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Plastipak Packaging, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan 48170-0907, United States of America, registered at the Delaware Companies' Register under number 0937964, here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27th of June 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Plastipak Luxembourg S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 111678, incorporated pursuant to a deed of notary André Jean-Joseph Schwachtgen, before residing in Luxembourg, on 27th October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 377 on 21st February 2006 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital up to six million four hundred thousand Euro (EUR 6,400,000) through the issuance of four hundred seventy-six (476) new shares;
2. Approval and acceptance of the payment of the new shares through contribution in kind.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of six million three hundred forty thousand five hundred Euro (EUR 6,340,500), represented by fifty thousand seven hundred twenty-four (50,724) Ordinary shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, up to six million four hundred thousand Euro (EUR 6,400,000) through the issuance of four hundred seventy-six (476) new shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

All such four hundred seventy-six (476) new shares have been subscribed at a total price of fifteen million nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 15,996,000) by Plastipak Packaging, Inc, aforementioned.

All of the four hundred seventy-six (476) new shares have been subscribed at a total price of fifteen million nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 15,996,000), out of which fifty-nine thousand five hundred Euro (EUR 59,500) have been allocated to the share capital and fifteen million nine hundred thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 15,936,500) have been allocated to the share premium.

Second resolution

The sole shareholder further approves and accepts the payment of the subscribed shares through contribution in kind, as defined in Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption, consisting of:

Plastipak Packaging, Inc., aforementioned, contributes a Quota representing eighteen point sixty percent (18.60%) of the share capital in Europa Preforme, Srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Viale Azari n. 110, 28922 Verbania, Italy, registered with the Trade and Companies' Register of Verbania under number VB-194833 in the nominal amount of three million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 3,720,000) to the Company for a total value of fourteen million nine hundred ninety-three thousand fifty Euro and eighty Cents (EUR 14,993,050.80) out of which fifty thousand Euro (EUR 50,000) are to be allocated to the share capital and the rest is to be allocated to the share premium.

Plastipak Packaging, Inc., aforementioned, contributes a Quota representing eighteen point sixty percent (18.60 %) of the share capital in Preforme Sud, Srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Anticolana KM.1, 03012 Anagni (FR), Italy, registered with the Trade and Companies' Register of Frosinone under number

FR-154522 in the nominal amount of eighteen thousand six hundred Euro (EUR 18,600) to the Company for a total value of one million two thousand nine hundred forty-nine Euro and twenty Cents (EUR 1,002,949.20) out of which nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500) are to be allocated to the share capital and one the rest is to be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of fifteen million nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 15,996,000) of the Quota representing eighteen point sixty percent (18.60%) of the share capital of Europa Preforme, Srl. and Preforme Sud, Srl. has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of Association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at six million four hundred thousand Euro (EUR 6,400,000), represented by fifty-one thousand two hundred (51,200) shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Capital duty exemption request

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of respectively eighteen point sixty percent (18.60%) of the interest in the shares of companies having their registered offices in an European Union Member State in which the Company holds, respectively, eighty-one point forty percent (81.40%) of the interest in the shares at the moment of the contribution, increasing thereby the participations held by the Company to one hundred percent (100%), the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Plastipak Packaging, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan 48170-0907, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de Sociétés de Delaware sous le numéro 0937964, ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 27 juin 2008.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Plastipak Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 111.678, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 février 2006 sous le numéro 377 (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000) par l'émission de quatre cent soixante-seize (476) parts sociales nouvelles;
2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales nouvellement émises par apports en nature.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de six millions trois cent quarante mille cinq cents Euros (EUR 6.340.500), ayant une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, jusqu'à six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000) par l'émission de quatre cent soixante-seize (476) parts sociales nouvelles, ayant une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune.

Les quatre cent soixante-seize (476) parts sociales nouvelles ont été souscrites à un prix total de quinze million neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 15,996,000) par Plastipak Packaging, Inc, pre-mentionné.

L'intégralité des quatre cent soixante-seize (476) parts sociales nouvelles a été souscrite à un prix total de quinze millions neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 15,996,000), dont cinquante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 59.500) ont été affectés au capital social et quinze millions neuf cent trente-six mille cinq cents Euros (EUR 15,936,500) ont été affectés à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve encore et accepte la libération des actions souscrites par apport en nature, tel que défini à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, se composant de:

Plastipak Packaging, Inc., pre-mentionné, fait la contribution d'un quota représentant dix-huit virgule soixante pourcent (18,60%) du capital social dans Europa Preforme, Srl, une société constituée selon les lois de l'Italie, avec siège social à Viale Azari n. 110, 28922 Verbania, Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Verbania sous le numéro VB-194833 à la valeur nominale de trois millions sept cent vingt mille Euros (EUR 3.720.000) à la Société pour une valeur intégrale de quatorze millions neuf cent quatre-vingt treize mille cinquante Euros et quatre-vingt Cents (EUR 14.993.050,80) dont cinquante mille Euros (EUR 50.000) sont contribués au capital social et le reste est contribué à la prime d'émission.

Plastipak Packaging, Inc., pre-mentionné, fait la contribution d'un quota représentant dix-huit virgule soixante pourcent (18,60%) du capital social dans Preforme Sud, Srl, une société constituée selon les lois de l'Italie, avec siège social à Via Anticolana KM.1, 03012 Anagni (FR), Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Frosinone sous le numéro FR-154522 à la valeur nominale de dix-huit mille six cents Euros (EUR 18.600) à la Société pour une valeur intégrale d'un million deux mille neuf cent quarante-neuf Euros et vingt Cents (EUR 1.002.949,20) dont neuf mille cinq cents Euros (EUR 9.500) sont contribués au capital social et le reste est contribué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de quinze millions neuf cent quatre-vingt seize mille Euros (EUR 15,996,000) du quota représentant dix-huit virgule soixante pourcent (18,60%) du capital social dans Europa Preforme Srl et Preforme Sud Srl a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000), représenté par cinquante-et-un mille deux cents (51.200) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Exonération du droit d'apport

Vu que cet acte documente une augmentation du capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par un apport en nature qui consiste en respectivement dix-huit virgule soixante pourcent (18,60%) de l'intérêt des parts sociales des sociétés ayant leurs sièges sociales dans un Etat de l'Union Européenne et dans laquelle la Société détient respectivement quatre-vingt-et-un virgule quarante pourcent (81,40%) de l'intérêt des parts sociales au moment de l'apport en nature, augmentant par la suite les participations détenues par la Société à cent pourcent (100 %), la Société demande l'exonération du droit d'apport pour un cet apport selon l'article 4 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971 comme modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/27091. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008090312/5770/162.

(080103616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.375.

ENTRE

PATRIMONIUM CONSULTANTS Sarl, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 844, ici dûment représentée par son gérant, ci-après dénommée "le Cédant", d'une part

ET

GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, établie et ayant son siège social au 28 Mozeley Avenue, Auckland, Nouvelle Zélande, constituée en date du 3 décembre 2001, et enregistrée sous le numéro 1173755, agissant es-qualité de Trustee de VIDA TRUST, ici représenté par M^e Beatriz Garcia, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-après dénommée "le Cessionnaire", d'autre part,

Préambule

Le Cédant est titulaire de 125 parts (ci après "les Parts") avec une valeur nominale de EUR 100.- chacune de la société VIDA HOLDING S.à.r.l., Société de Gestion de Patrimoine Familial, société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, constituée par-devant M^e Joseph Elvinger le 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1339 du 31 mai 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 375.

Le capital entièrement souscrit de VIDA HOLDING S.à.r.l., s'élève à EUR 12.500, représenté par 125 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Le Cessionnaire désire acquérir les Actions.

Ceci étant dit, il a été convenu de ce qui suit

Art. 1^{er}. Le Cédant, seul associé de la société VIDA HOLDING S.à r.l., vend par les présentes au Cessionnaire préqualifié, qui accepte, la pleine propriété de 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, entièrement libérées, qui lui appartient.

Art. 2. Le prix global de l'achat des Parts est fixé à EUR 12.500.-

Ce prix est payé au Cédant, qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance au Cessionnaire.

Art. 3. Du chef de la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire des 125 parts sociales lui cédées à compter de ce jour, avec tous les produits et bénéfices réalisés jusqu'à ce jour, tel que la part éventuelle dans les fonds de réserve même latent, de prévision, ainsi que de bénéfices éventuels réalisés pendant l'année en cours.

Le Cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et les comptes sociaux de la Société pour en avoir pris inspection.

Art. 4. Le transfert de la propriété des Parts aura lieu à la date du présent contrat sous condition du respect des formalités telles qu'édictées par la loi luxembourgeoise, notamment le dépôt du présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Art. 5. Le Cédant déclare que lesdites Parts ne font l'objet d'aucun gage, d'aucun nantissement, ni d'aucune autre garantie ou sûreté quelle qu'elle soit, ni d'aucun droit de préemption.

Art. 6. Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportées par le Cessionnaire.

Art. 7. PATRIMONIUM CONSULTANTS Sarl, agissant encore en sa qualité de seul et unique Gérant de ladite Société, déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession des 125 parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code Civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Le présent contrat est soumis à la loi luxembourgeoise.

Fait en trois exemplaires au Luxembourg, le 1^{er} juin 2008.

Global Trustees (NZ) Limited / Patrimonium Consultants Sarl

p. VIDA TRUST

Signature / Signature

Référence de publication: 2008090614/312/54.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00343. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008083241/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09192. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

E.P.F. European Property Foundation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.P.F. European Property Foundation S.à r.l.

ProServices Management S.à r.l.

Gérant

Représentée par Mr. Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2008086652/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02753. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mrs Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour *IMMO NORD S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008089168/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Tirsa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.604.

—
Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 octobre 1990, acte publié au Mémorial C no 120 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 26 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 150 du 12 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TIRSA*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008086658/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01728. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.2008.

CONTENT UNION S.A.

3, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008087275/8638/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04225. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 8 mai 2008, Monsieur Bart FRANSIS, Ridderstraat 25 b5, B-3500 HASSELT a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI, démissionnaire. L'assemblée générale lors de sa prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Par décision du Conseil d'administration du 8 mai 2008, Monsieur Bart FRANSIS a été nommé Administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, pourra engager valablement la société. Le même jour, le Conseil d'Administration a également décidé de transférer le siège social du 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour PARFIPAR S.A., Société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-Président

Référence de publication: 2008089341/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour NBG LUXFINANCE HOLDING S.A.
EURO-VL Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008087276/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03385. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Romain THILLENS, having professional residence in Luxembourg,

acting in his capacity as director ("gérant") of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP III S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 13 April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 18, 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127.503 and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on 13 June 2008, a certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at The issued share capital of the Company is set at nineteen million six hundred ninety thousand ninety-nine euro ninety-one cents (EUR 19,690,099.91) divided into:

- one (1) Management Share,
- one million eight hundred and fourteen thousand six hundred and eighty-six point one four five five (1,814,686.1455) Class A Shares
- one hundred fifty-one thousand two hundred twenty-three point eight four five four (151,223.8454) Class B Shares and
- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on 13 June 2008, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of eight hundred eighty-nine thousand five hundred fifty-two euro three cents (EUR 889,552.03) in order to raise it from its present amount of nineteen million six hundred ninety thousand ninety-nine euro ninety-one cents (EUR 19,690,099.91) to an amount of twenty million five hundred seventy-nine thousand six hundred fifty-one euro ninety-four cents (EUR 20,579,651.94) by the creation and the issuing of eighty-eight thousand nine hundred fifty-five point two zero three two (88.955,2032) new Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- The Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing Shareholders and to accept the subscriptions on 13 June 2008 of eighty-eight thousand nine hundred fifty-five point two zero three two (88,955.2032) new Class A Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash by Kzewl Investment S.A..

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million eighty-nine thousand five hundred fifty-two euro three cents (EUR 1,089,552.03) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one million eighty-nine thousand five hundred fifty-two euro three cents (EUR 1,089,552.03) represents eight hundred eighty-nine thousand five hundred fifty-two euro three cents (EUR 889,552.03) for the capital and two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) for the share premium.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 b of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 8. (b).** The issued share capital of the Company is set at twenty million five hundred seventy-nine thousand six hundred fifty-one euro ninety-four cents (EUR 20,579,651.94) divided into:

- one (1) Management Share,
- one million nine hundred three thousand six hundred forty-one point three four eight seven (1,903,641.3487) Class A Shares
- one hundred fifty-one thousand two hundred twenty-three point eight four five four (151,223.8454) Class B Shares and
- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions "ILP III S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 127.503 et ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 13 juin 2008 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à dix-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-onze cents (EUR 19.690.099,91) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- un million huit cent quatorze mille six cent quatre-vingt-six virgule un quatre cinq cinq (1.814.686,1455) actions de Classe A,
- cent cinquante-et-un mille deux cent vingt-trois virgule huit quatre cinq quatre (151.223,8454) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000.-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 13 juin 2008, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de huit cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents cinquante-deux euros trois cents (EUR 889.552,03) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-onze cents (EUR 19.690.099,91) à vingt millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 20.579.651,94) par la création et l'émission de quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-cinq virgule deux zéro trois deux (88.955,2032) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

V.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 13 juin 2008 de quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-cinq virgule deux zéro trois deux (88.955,2032) nouvelles actions de Classe A.

VI.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire par Kzewl Investment S.A..

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale d'un million quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-deux euros trois cents (EUR 1.089.552,03) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un million quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-deux euros trois cents (EUR 1.089.552,03) consiste en huit cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents cinquante-deux euros trois cents (EUR 889.552,03) de capital et en deux cent mille euros (EUR 200.000.-) de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8 (b).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 20.579.651,94) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- un million neuf cent trois mille six cent quarante-et-un virgule trois quatre huit sept (1.903.641,3487) actions de Classe A,
- cent cinquante-et-un mille deux cent vingt-trois virgule huit quatre cinq quatre (151.223,8454) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8417. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008089394/239/147.

(080102144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

NBG Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008087278/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03390. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

M Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 68.825.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

Procès-verbal de la société

L'an deux mille huit, le 20 mai, à Luxembourg,

L'assemblée générale ordinaire de la société M FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68 825 décide à l'unanimité:

- de renouveler pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014, le mandat de l'administrateur Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- d'accepter la démission comme administrateurs de:

* Mademoiselle Magalie HILCHER, née le 5 janvier 1978 à Algrange et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

* Monsieur Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- de nommer comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 les personnes suivantes :

* M. Alexandre KUNZ, administrateur de sociétés, né le 24 août 1968 à Reinach (Suisse), demeurant professionnellement à 8, rue Saint-Léger, CH-1205 Genève (Suisse)

* M. Juan Manuel CID, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1965 à Xunqueira de Ambia (Espagne), demeurant professionnellement à 8, rue Saint-Léger, CH-1205 Genève (Suisse)

* M. Jean-François PRÉVOST, avocat, né le 4 avril 1946 à Nice (France), demeurant professionnellement à 119, rue de la Tour, F-75116 Paris (France).

* M. Alessandro BENEDETTI, administrateur de société, né le 13 juillet 1961 à Sassuolo (Italie) et demeurant à Chester Square 59, Londres SW1 W9EA (Royaume-Uni), qui est nommé également Président du conseil d'administration

- d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société Lighthouse Services Sàrl.

- de nommer en son remplacement pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014, Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008090613/318/39.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04409. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

CBG Alternative Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.966.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour CBG ALTERNATIVE SICAV

Signatures

Référence de publication: 2008087279/3451/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02053. - Reçu 106,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.700.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

- Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer:

- Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008087286/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés de la société S.R.M.I. International S. à r.l. qui s'est tenue en date du 2 juin 2008 que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008087489/4906/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.700.

En date du 16 novembre, 2006 l'associé Insight European Real Estate Holdings S.à r.l. a changé de dénomination et portera désormais la dénomination Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai, 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008087287/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Golf 2010 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.331.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of May.

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of a société en commandite par actions "GOLF 2010 LUXEMBOURG S.C.A.", (the "Company"), with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed of Me Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on December 31st 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 980, dated April 21st, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 750,000.- (seven hundred and fifty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 781,000.- (seven hundred and eighty one thousand euro) through the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new redeemable shares of class A to E having a par value of EUR 1.- (one euro) each

2.- Waiver of pre-emption right - Subscription and payment;

3.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation;

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 750,000.- (seven hundred and fifty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 781,000.- (seven hundred and eighty one thousand euro) by the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 150,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
- 150,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
- 150,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
- 150,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
- 150,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

Second resolution

Intervention - subscription - payment

The meeting states the waiver by the current shareholders of their preferential subscription right and decides to accept the subscription of all the 750,000 new redeemable ordinary shares of class A to E, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, as follows:

Mr. Eugène BAKER, with address at Ballinamertina Ardmore, CO. Waterford, Ireland, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 10,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of fifty thousand euro (50,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Mrs. Antoinette BAKER, with address at Ballinamertina Ardmore, CO. Waterford, Ireland, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 10,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
- 10,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of fifty thousand euro (50,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Mr. Charles PATERSON, with address at 67, Moray Park, Dalgety Bay, Dunfermline KY119UY, Great Britain, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to one hundred and fifty thousand (150,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 30,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
- 30,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
- 30,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
- 30,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
- 30,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of one hundred and fifty thousand euro (150,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Mr. Stephen BANFIELD, with address at Eastbrook House, Beeches Drive, Farnham Common, SL2 3LU Slough, Great Britain, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to two hundred and fifty thousand (250,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

50,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
50,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
50,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
50,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
50,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of two hundred and fifty thousand euro (250,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Mr. Paramjit SINGH, with address at 9, Kernel Close, Littleover Derby, Pastures Hill, DE23 3SA, Great Britain, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to one hundred and twenty five thousand (125,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

25,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of one hundred and twenty five thousand euro (125,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Mr. Bikar SINGH, with address at 9, Bramblewick Drive, Littleover Derby, DE23 3YG, Great Britain, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to one hundred and twenty five thousand (125,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

25,000 Class A Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class B Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class C Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class D Redeemable Ordinary Shares;
25,000 Class E Redeemable Ordinary Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of one hundred and twenty five thousand euro (125,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of seven hundred and eighty one thousand euro (EUR 781,000.-) divided into seven hundred and eighty thousand nine hundred and ninety-nine (780,999) redeemable ordinary shares (the "Redeemable Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Management Share shall be held by GOLF 2010 S. à r. l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The Redeemable Ordinary Shares are allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

156,200 Class A Redeemable Ordinary Shares;
156,200 Class B Redeemable Ordinary Shares;
156,200 Class C Redeemable Ordinary Shares;
156,200 Class D Redeemable Ordinary Shares;
156,199 Class E Redeemable Ordinary Shares;

Hereinafter all together referred to as the "Redeemable Ordinary Shares".

The redemption shall be carried out by a resolution of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders upon proposal of the Manager.

The redemption price of the shares (the "Redemption Price") shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided that, in the case where the Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or in the case that the Company has made sufficient profits since the end the last financial year, in accordance with interim financial statements of the Company drawn up on the date of the redemption.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

88818

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 6,200.-Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "GOLF 2010 LUXEMBOURG S.C.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 980 du 21 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 781.000,- (sept cent quatre vingt un mille euros) par l'émission de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions rachetables nouvelles de classe A à E, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

2.- Renonciation au droit de souscription préférentiel - Souscription et paiement;

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts;

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 781.000,- (sept cent quatre vingt un mille euros) par l'émission de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

150.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;

150.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;

150.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;

150.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;

150.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

Deuxième résolution

Intervention - souscription - libération

L'assemblée constate la renonciation par les actionnaires actuels à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et accepte la souscription des 750.000 actions rachetables ordinaires de classe A à E d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune comme suit:

Mr. Eugène BAKER, avec adresse à Ballinamertina Ardmore, CO. Waterford, Irlande, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mrs. Antoinette BAKER, avec adresse à Ballinamertina Ardmore, CO. Waterford, Irlande, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;
- 10.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mr. Charles PATERSON, avec adresse au 67, Moray Park, Dalgety Bay, Dunfermline KY119UY, Grande Bretagne, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 30.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;
- 30.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;
- 30.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;
- 30.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;
- 30.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mr. Stephen BANFIELD, avec adresse à Eastbrook House, Beeches Drive, Farnham Common, SL2 3LU Slough, Grande Bretagne, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à deux cent cinquante mille (250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 50.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;
- 50.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;
- 50.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;
- 50.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;
- 50.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mr. Paramjit SINGH, avec adresse au 9, Kernel Close, Littleover Derby, Pastures Hill, DE23 3SA, Grande Bretagne, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cent vingt cinq mille (125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;
- 25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;
- 25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mr. Bikar SINGH, avec adresse au 9, Bramblewick Drive, Littleover Derby, DE23 3YG, Grande Bretagne, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cent vingt cinq mille (125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;

25.000 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital de sept cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 781.000,-) représenté par sept cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (780.999) actions rachetables ordinaires ("Actions Rachetables Ordinaires") et par une (1) action de commandité ("Action de Commandité"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par GOLF 2010 S. à r. l., prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Les Actions Rachetables Ordinaires sont réparties parmi les types et les classes d'actions comme présenté ci-dessous:

156.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;

156.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;

156.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;

156.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;

156.199 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

Ci-après tous ensemble désignés comme les "Actions Rachetables Ordinaires".

Le rachat sera décidé par une résolution des actionnaires adoptée en assemblée extraordinaire des actionnaires sur proposition du gérant.

Le prix de rachat des actions (le "Prix de Rachat") sera déterminé librement par accord entre la Société et le détenteur de la catégorie des actions à racheter au moment du rachat, étant précisé que si le Prix de Rachat est supérieure à la valeur nominale des actions concernées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société a fait des bénéfices ou détient des réserves disponibles aux fins de distribution conformément aux comptes annuels approuvés de l'exercice social clos précédent, ou dans l'hypothèse où la Société a fait suffisamment de bénéfices depuis la fin de l'exercice social précédent, attesté dans l'état comptable intermédiaire de la Société établi au jour du rachat.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des actionnaires adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.200.- Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2008. Relation: LAC/2008/20729. - Reçu trois mille sept cent cinquante euros (3.750. - €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089388/211/308.

(080102218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087288/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Sitat Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. InterShip Maritime S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

In the year two thousand and eight, on the second of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the limited corporate company "InterShip Maritime S.A.", having its registered office at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, R.C.S. Luxembourg section B number 131.501, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2306 of October 15, 2007.

The meeting was opened by Mr Miguel Muñoz, company director, with professional address in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Clercx, private employee, with professional address in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

The chairman asks the notary to act the following:

I.- That the holders of ordinary shares present or represented as well as the number of shares held by them are mentioned in the attendance list. That this attendance list will be signed by the representatives of the shareholders and the bureau of the meeting. That the attendance list will remain attached to these minutes as well as the proxies, to be registered at the same time.

II.- It appears from the said attendance list that the three hundred and ten (310) shares, legally representing the entire share capital are represented at this extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on the items of the agenda.

III.- The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the name of the company in "SITAT CAPITAL S.A. " and to modify the related article 1 of the Memorandum.

2.- Others.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution

First resolution

The general meeting decided to change the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 1. paragraph 1.** There exists a company under the name of «SITAT CAPITAL S.A.»

There being no other business to discuss, the meeting was declared closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately eight hundred euro (800.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the members of the bureau they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "InterShip Maritime S.A.", ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.501, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 17 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2306 du 15 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Miguel Muñoz, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Clercx, employée privée, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ainsi que les procurations, pour être enregistrés avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les trois cents dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en «SITAT CAPITAL S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposé et reconnus exact par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa premier.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SITAT CAPITAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept cents euros (700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Muñoz, R. Thill, N. Clercx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, LAC/2008/27517. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008090329/5770/91.

(080103780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087289/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087290/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Fabso International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2008

Le 14 juillet 2008, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de renouveler rétroactivement à la date du 2 avril 2007, le mandat d'administrateur de Monsieur Fabrizio Sorcinelli, avec résidence: Ceinture Umsschlass, N ° 82, L-5880 Hesperange, de Madame Adalgisa Pierotti et de la société à responsabilité limitée FABSO, S.à r.l. pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013;

- de renouveler, rétroactivement à la date du 2 avril 2007, le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008089537/5143/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05565. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087292/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087293/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Blendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.588.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 juin 2008

Monsieur Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Il y a lieu de noter que le commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., a transféré son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Il y a lieu de noter que l'administrateur M. Moysse DARGAA demeure professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 4.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BLENDO S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008090567/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.040.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087294/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087306/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087307/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 132.843.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire 13 juin 2008

Démission d'un administrateur

- Madame Christelle POINSIGNON

Nomination d'un nouvel administrateur

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA; Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B66684, ayant son siège social à L-5943 ITZIG, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008090582/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.087.

—
Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087308/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Arcelor Mittal Foundation, Fondation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 178.

—
Changement dans la composition du Conseil des Gouverneurs

Suite à la nomination de MM. Christophe Cornier, Sudhir Maheshwari et Davinder Chugh en tant que membres du Group Management Board d'ArcelorMittal, ces derniers sont de plein droit membres du Conseil des Gouverneurs d'Arcelor Mittal Foundation.

Par ailleurs, suite au départ de Monsieur Malay Mukherjee, membre du Group Management Board d'ArcelorMittal, ce dernier ne fait plus partie du Conseil des Gouverneurs d'Arcelor Mittal Foundation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008

Pour Arcelor Mittal Foundation

Joseph Kinsch

Le Président

Référence de publication: 2008090599/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087309/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.764.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087310/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**AL-REEF Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Fireblade S.A.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.618.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIREBLADE S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.618, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire

de résidence à Niederanven, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 27 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carsten SONS, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "AL-REEF Luxembourg S.A." et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer dénomination sociale en "AL-REEF Luxembourg S.A." et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . premier alinéa.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "AL-REEF Luxembourg S.A." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SÖNS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2639. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088328/231/55.

(080100930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pole Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 124.504.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 juin 2008 que:

- Démission de Madame Marielle VANWAARBEEK demeurant à L-8027 Strassen, 24, rue Raoul Follereau de sa fonction d'administrateur.

- Nomination de Madame Elsa KUYPERS, demeurant à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon au poste d'administrateur qui achèvera le mandat, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2012.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme
POLE MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089519/1644/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.764.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087311/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.763.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087312/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Anilton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.038.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ANILTON SA, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 12 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 875 du 12 octobre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 81.038,

et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric GERILS, ingénieur physicien, demeurant à F-60440 Versigny, 40, rue Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Monsieur Frédéric GERILS, ingénieur-physicien, demeurant à F-60440 Versigny, 40, rue Charles de Gaulle est devenu l'actionnaire unique de la Société;

2. Monsieur Frédéric GERILS a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, de prendre la qualité de liquidateur;

3. Monsieur Frédéric GERILS déclare qu'il reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

5. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

6. Monsieur Frédéric GERILS donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au domicile de Monsieur GERILS à F-60440 Versigny, 40, rue Charles de Gaulle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11h20.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GERILS, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 juin 2008. Relation: CAP/2008/1931. - Reçu douze euros. 12,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1^{er} juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008088331/225/48.

(080100683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 135.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Fiduciaire Treuconsult S.A. qui s'est tenue en date du 2 juin 2008 que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du L-1661 Luxembourg, 7, Grand- Rue au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008087493/4906/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

G.S.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.964.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GYPSOPHILIS LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi Street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 30 juin 2008,

2) La société PROGETTO G.S.E. Srl, ayant son siège social au 70, via Vecchia Ferriera, I-36100 Vicence, Italie,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Vicence, le 30 juin 2008.

3) La société DIAM STAR JEWELLERY (INDIA) PRIVATE. LIMITED, ayant son siège social au 3rd Floor, Kothare House, 269 Raja Ram Mohan Roy Road, Opera House, MUMBAI - 400 004 Maharashtra, INDIA, 400004

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Maharashtra, le 30 juin 2008,

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "G.S.E. INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'achat de parts ou actions de sociétés tierces est du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 avril à 15.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) La société GYPSOPHILIS LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
2) La société PROGETTO G.S.E. Srl, préqualifiée, deux mille cinquante actions	2.050
3) La société DIAM STAR JEWELLERY (INDIA) PRIVATE. LIMITED, préqualifiée, deux mille quatre cent cinquante actions	2.450
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents (2.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the third day of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared the following:

1) GYPSOPHILIS LIMITED, a company with registered office at Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi Street, CY-3107 Limassol, Cyprus,

represented by Mr. Michaël ZIANVENI, lawyer, domiciled professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, by virtue of a proxy given at Limassol, on June 30th, 2008.

2) PROGETTO G.S.E. Srl, a company with registered office at 70, via Vecchia Ferriera, I-36100 Vicenza, Italy,

represented by Mr. Michaël ZIANVENI, previously named,

by virtue of a proxy given at Vicenza, on June 30th, 2008.

3) DIAM STAR JEWELLERY (INDIA) PRIVATE. LIMITED, a company with registered office at 3rd Floor, Kothare House, 269 Raja Ram Mohan Roy Road, Opera House, MUMBAI - 400 004 Maharashtra, INDIA, 400004,

represented by Mr. Michaël ZIANVENI, previously named,

by virtue of a proxy given at Port Luis, on June 30th, 2008.

The above-mentioned proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up as follows the Articles of Incorporation of a company which they declared organized among themselves:

" **Art. 1.** There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "G.S.E. INTERNATIONAL S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

Art. 3. The corporate capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) divided into five thousand (5,000) shares having a par value of ten euro (10.-) each.

The Board of Directors is authorised to increase the share capital up to one million euro (EUR 1,000,000.-).

Consequently it is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, and in particular:

- to issue new shares, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorisation by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated of July 3rd,

2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any part of the capital which has not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time;

- to fix the date and place of such total issue or eventual successive issues;
- to fix the conditions and terms of subscription and of payment;
- to call upon new shareholders, as the case may be;
- to fix any other terms and conditions of fulfillment revealing to be necessary or useful and even not especially provided for in the present resolution;
- to record in due form the subscriptions to the new shares, the payment and the successive increases of capital; and finally
- to take steps in order to amend the Articles of Incorporation accordingly to the changes arising from a realised and duly recorded capital increase, in accordance with the amended law of August 10, 1915, always subject to the condition that such authorisation must be renewed every five years.

Subject to the respect of the aforementioned conditions, the Board of Directors is authorised to increase the share capital even by contribution of free reserves. In case of a capital increase within the limits of the authorised capital, the Board of Directors may waive or limit the preferential subscription right.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The purchase and the sale of shares of third companies are the General Meeting of shareholders' exclusive responsibility.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors will elect a Chairman.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

In case of urgency, Directors may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If decisions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all Directors participating at the meeting. A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors may also be taken by circular way.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote, the Chairman's vote will be prominent in case of equal votes of the member of the Board of Directors.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on April 20th at 3.15 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise".

Transitory provisions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2008.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

	Actions
1) GYPSOPHILIS LIMITED, previously named five hundred shares	500
2) PROGETTO G.S.E. Srl, previously named two thousand and fifty shares	2.050
3) DIAM STAR JEWELLERY (INDIA) PRIVATE. LIMITED, previously named, two thousand four hundred and fifty shares	2.450
Total: five thousand shares	5.000

All the shares have been paid up to 100% of the corporate capital in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred (2.300.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

a) Mr. Marc KOEUNE, economist, born on the 04/10/1969 in Luxembourg - Luxembourg and domiciled professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Mr. Michaël ZIANVENI, legal expert, born on the 04/03/1974 in Villepinte - France and domiciled professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Mr. Sébastien GRAVIÈRE, legal expert, born on the 09/04/1973 in Nancy - France and domiciled professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Mr. Jean-Yves NICOLAS, employee, born on the 16/01/1975 in Vielsalm - Belgium and domiciled professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3. Is appointed as statutory auditor:

The company CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered by the Trade Register under the number B 79.327.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

5. The registered office shall be at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

IN FAITH OF WHICH we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is written in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Signed: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 juillet 2008, LAC/2008/27820. — Reçu deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 250,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008090026/5770/332.

(080102910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Puxian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Juni, um 16.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung

die Puxian Investments S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B. 112.841 (die Alleingesellschafterin),

in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Puxian Investments II S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxembourg, auf dem Wege der Eintragung (die Gesellschaft), eingefunden,

vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, berufsansässig in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die am 16. Juni 2008 in Luxemburg ausgestellt wurde; welche Vollmacht vom Vertreter der erschienenen Partei und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die bei der Versammlung vertretenen Gesellschaftsanteile sind unter dem Namen der Gesellschafterin auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem Amtssitz in Capellen, (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Juni 2008, auf dem Wege der Eintragung.

Der Erschienene, namens handelnd wie hiervor erwähnt, hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 50.000,- EUR, namentlich 500 Anteile zu je 100,- EUR, die in ihrer Gesamtheit von der hier ordnungsgemäß vertretenen Alleingesellschafterin gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Sodann fasst die Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital durch eine Sacheinlage in Form ihres gesamten Geschäftsbetriebes (alle ihre Aktiva und Passiva) von derzeit EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) um EUR 749.950.000,- (siebenhundertneunundvierzig Millionen neunhundert-fünfzigtausend Euro) auf insgesamt EUR 750.000.000,- (siebenhundertfünfzig Millionen Euro) zu erhöhen und zu diesem Zwecke insgesamt 7.499.500 (sieben Millionen vierhundertneunundneunzigtausend fünfhundert) neue Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 100,- (einhundert Euro) auszugeben.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt sodann, die Zeichnung der neu herausgegeben Anteile vorzunehmen und entsprechend zu registrieren:

Zeichnung - Einzahlung

Die Alleingeschafterin erklärt hiermit (i) die 7.499.500 (sieben Millionen vierhundertneunundneunzigtausendfünfhundert Millionen) neu ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Sacheinlage, die aus ihrem gesamten Geschäftsbetrieb (alle Aktiva und Passiva) besteht, voll einzuzahlen.

Diese Sacheinlage in Höhe von EUR 2.971.412.513,- (zwei Milliarden neunhunderteinundsiebzig Millionen vierhundertzwölftausendfünfhundertdreizehn Euro) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 749.950.000,- (siebenhundertneunundvierzig Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt; und

(ii) der restliche Betrag von EUR 2.221.462.513,- (zwei Milliarden zweihunderteinundzwanzig Millionen vierhundertzweiundsechzigtausendfünfhundertdreizehn Euro) wird als Emissionsaufgeld eingezahlt, wobei insgesamt EUR 75.000.000,- (fünfsiebenzig Millionen Euro) zur Bildung der gesetzlichen Reserve verwendet werden soll, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 2.146.462.513,- (zwei Milliarden einhundert sechsundvierzig Millionen vierhundertzweiundsechzigtausendfünfhundertdreizehn Euro) zur Bildung einer freien Rücklage verwendet werden soll.

Bewertung der Aktiva und Passiva des Alleingeschafterers

Der Wert der Sacheinlage der Aktiva und Passiva der Alleingeschafterin an die Gesellschaft ergibt sich aus (i) einer Zwischenbilanz der Alleingeschafterin zum 16. Juni 2008, die von der Geschäftsführung der Alleingeschafterin durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer bestätigt wurde und aus der sich ergibt, dass der Nettowert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft EUR 2.971.412.513,- (zwei Milliarden neunhunderteinundsiebzig Millionen vierhundertzwölftausendfünfhundertdreizehn Euro) beträgt, sowie (ii) einer Bescheinigung der Geschäftsführung der Alleingeschafterin vom 16. Juni 2008, die sinngemäß folgende Angaben enthält:

(a) die Aktiva und Passiva der Alleingeschafterin, die in die Gesellschaft eingebracht werden, sind in einer dieser Bescheinigung beigefügten Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 16. Juni 2008 (die Zwischenbilanz) angegeben;

(b) bei Berücksichtigung der allgemein anerkannten Buchungsprinzipien wird der Nettowert des gesamten Geschäftsbetriebes, der alle Aktiva und Passiva der Alleingeschafterin umfasst und der in die Gesellschaft eingebracht wird, entsprechend der Zwischenbilanz mit EUR 2.971.412.513,- (zwei Milliarden neunhunderteinundsiebzig Millionen vierhundertzwölf-tausendfünfhundertdreizehn Euro) bewertet, und es wird versichert, dass sich seit dem Erstellungsdatum der Zwischenbilanz keine wesentlichen Änderungen ergeben haben, die zu einem Wertverlust der Sacheinlage geführt hätte;

(c) die Aktiva und Passiva der Alleingeschafterin sind durch die Alleingeschafterin frei übertragbar und unterliegen keinen Belastungen und sonstigen Rechten Dritter, die ihre Übertragbarkeit oder ihre Bewertung beeinträchtigen würden.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Anteilsinhaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
Puxian Investments S.à r.l.	7.500.000
Total:	7.500.000

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne der beiden vorangehenden Beschlüsse zu ändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 750.000.000,- (siebenhundertfünfzig Millionen Euro), eingeteilt in sieben Millionen fünfhunderttausend (7.500.000) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) pro Anteil."

Befreiung von der Kapitalsteuer

Da die genannte Sacheinlage aus dem gesamten Geschäftsbetrieb, der alle Aktiva und Passiva einer in der Europäischen Gemeinschaft eingetragenen Gesellschaft ist, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 in seiner aktuellen Fassung, das die Befreiung der Einlage von der luxemburgischen Kapitalsteuer (droit d'apport) vorsieht.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebentausendfünfhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/2008/2655. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Juli 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088333/231/101.

(080100904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Industrial Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.837.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INDUSTRIAL EQUIPMENT SA

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008088627/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03022. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

B310 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour B310 IMMO SA

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008088628/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03026. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Avon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.282.432.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 98.931.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 juin et 1^{er} juillet 2008 que:

1) L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Erik DaRosa, demeurant au 205 Hudson Street, Apartment 1311, Hoboken, New Jersey, 07030 (Etats-Unis d'Amérique), au poste de gérant de catégorie B de la Société sans limitation de durée et avec effet en date du 5 juin 2008

2) L'associé unique de la Société a nommé Mlle Tanya Alexandra Guazzo, demeurant au 110 Theodore Fremd Avenue, Rye, NY 10580, (Etats-Unis d'Amérique), au poste de gérant de catégorie B de la Société sans limitation de durée et avec effet en date du 9 juillet 2008

3) L'associé unique de la Société a accepté la démission de Mlle Suzanna Quinn, demeurant au 201 East 28th Street, Apt. 12J, New York, New York 10016 (Etats-Unis d'Amérique), au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet en date du 9 juillet 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 juin et 1^{er} juillet 2008 que le conseil de gestion de la Société est dorénavant constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Mme Anne-Marie Phipps

- M. Romain Thillens

Gérants de catégorie B:

- M. Richard J. Valone Jr
- Mlle Si-Yeon Kim,
- M. Erik DaRosa
- Mlle Tanya Alexandra Guazzo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008090555/8124/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06572. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Trident Gestion et Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.798.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008088634/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04575. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**E.C.M. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Promo Pires).**

Siège social: L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.092.

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien en bâtiment, demeurant à Niederanven.

Lequel comparant a établi au moyen de l'acte de constitution qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée PROMO PIRES avec siège à Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 82.092,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1092 du 30 novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1623 du 12 novembre 2002.

Puis, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach, de sorte que l'article 4 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège social est établi à Niederanven.»

Dénomination:

La société prend la dénomination de E.C.M. Promotions s.à r.l.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de E.C.M. Promotions s.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée- au comparant, qui s'est identifié au moyen de sa carte d'identité, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. PIRES COELHO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2008. Relation: CAP/2008/963. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008089829/225/38.

(080103255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Optimise, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.335.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juli 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008088635/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04574. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gecomo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 55.908.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008088636/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04571. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.247.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLINIQUE PRIVEE DU DR. E. BOHLER", avec siège social à L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372 du 21 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian OBERLE, CEO, demeurant professionnellement au 5, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Suppression des catégories d'actions dans le capital social.
- Refonte intégrale des statuts de la Société.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories d'actions dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter lesdits statuts à la nouvelle forme de la Société, qui sera dorénavant unipersonnelle.

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CLINIQUE PRIVEE DU DR. E. BOHLER".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de la nouvelle CLINIQUE DU DR. E. BOHLER à Luxembourg-Kirchberg.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle est habilitée à confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, libérées intégralement.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

La prédite société est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de sept membres maximum.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le Président est rééligible.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente, le mandat entre administrateurs n'étant pas admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. S'il y a parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par signature conjointe de deux Administrateurs dont celle du Président ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut être également convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être convoquée sur demande écrite du (des) commissaire(s).

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

88845

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. TALMAS, S. URIOT, Ch. OBERLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24652. - Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089383/220/183.

(080102306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

K-O-D Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.310.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. Juli 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008088637/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04570. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088638/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04233. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 142.574.720,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 Juin 2008 a accepté la démission de l'administrateur Benoit Loore avec effet au 26 Juin 2008 et a nommé les personnes suivantes comme administrateur de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2010:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Personnes physiques:

- Monsieur André Van der Toorn, né le 25 décembre 1971 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant Hogeschoollaan 57, B-1050 Ixelles.

Personne morale:

- Société Inbev S.A., demeurant Grand Place 1, B-1000 Bruxelles.

Il résulte également que KPMG Réviseurs d'entreprises SC est commissaire aux comptes, son mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008090585/5441/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06329. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088639/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04236. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Floorings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.719.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088640/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04241. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.
TMF Corporate Services S.A.
Manager
Signatures

Référence de publication: 2008088883/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04289. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Fouty Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Azego Technology Services Sàrl).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008089131/227/13.

(080102390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

EP Anjou 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.123.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008088884/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04285. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008088903/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04353. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**John De Wilde International S.A., Société Anonyme,
(anc. Europlants International S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.954.

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPLANTS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.954, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 789 du 24 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur John DE WILDE, administrateur de sociétés, demeurant à Laarne (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en "JOHN DE WILDE INTERNATIONAL S.A.".

2.- Modification afférente de l'article 1.2. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "JOHN DE WILDE INTERNATIONAL S.A.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société adopte la dénomination "JOHN DE WILDE INTERNATIONAL S.A.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DE WILDE, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. Relation LAC/2008/23996. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089386/211/44.

(080102227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.